

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
Direction de la coordination et du  
management de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6, quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

**Le 17 janvier 2020, à Nantes**

Dossier suivi par : Justine VAILLANT  
Mail : [jvaillant@syndicatloireaval.fr](mailto:jvaillant@syndicatloireaval.fr)  
Tel. : 09 72 54 19 32  
Réf. : JV-2020-01-0008  
Vos réf. : 44-2019-00389 - AEU 44 2019 89

**Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) relatif au projet d'aménagement du port départemental de La Turballe.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 14 janvier 2020 et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7	3	4	0

En complément, les membres du bureau souhaitent rappeler au pétitionnaire le contenu de la disposition QE 8 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Estuaire de la Loire demandant aux gestionnaires des infrastructures portuaires de transmettre annuellement à la CLE un état d'avancement des démarches et des dispositifs mis en place autour de la collecte des eaux usées « portuaires » et de leur transfert vers les unités de traitement d'assainissement collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



**Christian COUTURIER**  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire